

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil du 25 septembre 1995, nous avons désigné les représentants de la communauté urbaine de Lyon dans divers organismes.

Pour tenir compte de contraintes nouvelles, messieurs Michel Forien et Michel Rousseau siégeant respectivement au syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes et au conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme ont souhaité permuter dans ces fonctions ;

B - Propose de désigner monsieur Forien pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme et monsieur Rousseau au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Désigne monsieur Forien pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme et monsieur Rousseau au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,